Réponse d'EDF à l'appel à contribution de RTE et Enedis du 06/11/2020 sur les évolutions du système cible Recoflux

04/12/2020

Question 1 :
Etes-vous favorable aux principes proposés sur l'utilisation en reconstitution des flux des énergies quotidiennes Linky ? Voyez-vous d'autres éléments à prendre en compte ?

EDF est favorable à l'utilisation des énergies quotidiennes et partage intégralement les conclusions d'Enedis concernant les bénéfices attendus par cette évolution. En complément, EDF tient à mentionner deux autres bénéfices apportés par l'utilisation des relevés quotidiens.

Premièrement, l'utilisation des relevés quotidiens permet d'envisager un premier calcul d'un bilan sur J dès J+X jours, puisque dès J+1 le relevé quotidien est disponible et que le calcul des pertes se fera par bouclage au pas jour. Une telle accélération serait très utile pour les RE qui utilisent le premier calcul d'Ecarts (S+1) pour analyser la performance de leur prévision sur S et, le cas échéant, ajuster leur prévision pour les jours à venir. En effet, actuellement, le bilan sur S est transmis aux RE le mercredi/jeudi de la semaine S+1, ce qui est trop tardif pour permettre aux RE d'être réactifs et notamment pour l'utiliser pour corriger leurs prévisions sur S+1.

EDF souhaite donc que, dans la perspective de l'utilisation de ces données quotidiennes et du calcul des pertes par bouclage au pas jour, le pas de calcul des bilans passe d'un pas hebdomadaire (bilan sur S publié en S+1) à un pas de calcul quotidien (Bilan sur J publié en J+X jours). Pour réaliser ce bouclage, les synchrones des postes sources devront également être transmises par RTE aux GRD pour J+X.

Ainsi si l'ensemble des évolutions cible prévues dans cet appel à contribution, permettent d'accélérer efficacement l'ensemble du processus, seul le rythme de calcul des bilans reste figé à son pas hebdomadaire historique et devient un anachronisme dans un monde rythmé par des processus de relève et de calculs fait à des pas quotidiens.

Pour aller vers cette échéance du J+X, EDF propose de suivre le même processus que celui qui a prévalu pour le passage au S+1 de janvier 2021 :

- Mise en place du bilan J+X à la maille Enedis via une prestation RE ; cette prestation ayant un réel intérêt dès maintenant et pouvant sur le principe être mise en place avant l'échéance d'utilisation des relevés quotidiens par Enedis, EDF a formulé cette demande de prestation dans le cadre du programme de travail 2020 et 2021 du GT Recoflux
- Puis dans un second temps généralisation à l'ensemble des GRD et du processus Recoflux

Le deuxième avantage de l'utilisation de relevés quotidiens concerne l'amélioration attendue de la qualité du dispositif de profilage, (cf. Question 2), qui, mécaniquement, devrait réduire l'ampleur du coefficient de calage que doivent prendre en compte les RE dans leurs prévisions. Le niveau d'incertitude lié à la prévision du coefficient de calage va donc diminuer, ce qui va favoriser la performance globale de la prévision des RE.

Enfin EDF insiste sur le fait que l'utilisation des relevés quotidiens est l'élément déclencheur qui permet les deux autres évolutions cible : le calcul des pertes par bouclage au pas jour, puis la fusion des processus Ecarts et Recotemp.

En l'absence d'utilisation de ces données quotidiennes, les champs d'évolution et d'amélioration du processus Recoflux seraient limités. En particulier cela ferait perdurer la situation actuelle, à risque pour les RE, avec une différence potentiellement sensible et imprévisible entre le résultat S+1 et le résultat final, qui pénalise la capacité des RE à exploiter les S+1 pour corriger leur prévision dans un sens pertinent par rapport au résultat final.

Question 2 :
Etes-vous favorable aux principes proposés pour améliorer la précision de l'affectation des énergies aux Responsables d'Equilibre ? Voyez-vous d'autres éléments à prendre en compte ?

EDF est favorable aux principes proposés pour améliorer la précision de l'affectation des énergies aux RE.

L'utilisation des relevés quotidiens va permettre d'affecter de façon plus juste la consommation de chaque site, ce qui va aller vers une allocation d'énergie plus proche de la réalité pour chaque responsable d'équilibre. Les études menées par Enedis ont mis en évidence un impact, potentiellement considérable sur le système, pouvant aller jusqu'à 400 MW.

Cette amélioration de la précision des bilans concerne tous les RE, y compris le RE des pertes, puisque le volume des pertes au pas jour est complètement fiabilisé par son calcul par bouclage au pas jour.

Les RE demandent depuis des années une amélioration et une fiabilisation des modèles de pertes des GRD, et en particulier du modèle Enedis. L'utilisation des relevés quotidiens permet de garantir cette fiabilisation à la maille jour ; c'est donc une avancée importante et attendue du dispositif.

Question 3 :
Etes-vous favorable aux principes proposés pour la définition du modèle cible ? Voyez-vous d'autres éléments à prendre en compte ?

EDF est tout à fait favorable à ces principes structurants pour la mise en œuvre de la fusion des deux processus Ecarts et Recotemp.

Question 4 :
Partagez-vous la liste des éléments structurants identifiés pour la convergence des processus ? Voyez-vous d'autres adhérences ou contraintes à intégrer ?

EDF partage cette liste des éléments structurants à intégrer pour définir la trajectoire de la fusion des processus et souhaite la compléter par trois points concernant les modalités de traitement pour :

- Les données de consommations issues des RAF (factures rectificatives)
- Les FU extrêmes
- Les sites non équipés du compteur Linky

Aujourd'hui les FU extrêmes sont filtrés aux Ecarts puis ré-injectés en Recotemp. De la même façon, les données de consommation issues de certaines typologies de données RAF sont injectées dans les calculs uniquement lors du processus Recotemp. Enfin les 4% sites restés non Linky post-déploiement ne disposeront pas de relevés quotidiens ou mensuels, mais semestriels ou annuels.

Ces trois points génèrent ou vont générer des différences entre les données de consommation utilisées aux Ecarts et celles utilisées en Recotemp et potentiellement des différences en situation cible entre le calcul S+1 et le calcul final Recoflux. Ceci serait alors préjudiciable à l'utilisation du résultat du S+1 pour mieux prévoir le résultat final du processus Recoflux.

EDF estime qu'il serait nécessaire d'avoir davantage de visibilité sur l'estimation des volumes de ces cas particuliers et de leurs impacts en contexte Linky déployé. En particulier, il sera utile pour les RE d'avoir de la visibilité sur leur impact entre le S+1 et le calcul final Recoflux.

Ces éléments seront nécessaires pour que les acteurs puissent se prononcer sur les différentes options possibles pour traiter ces cas particuliers.

Question 5.a :
Quel est votre avis sur le fait d'exploiter les données quotidiennes sur le périmètre Enedis à partir de juillet 2023 (qui couvre près de 95% des sites raccordés sur le réseau de distribution) en amont de la fusion effective des processus, de façon à limiter les énergies à réallouer en recotemp ?

EDF est tout à fait favorable à l'utilisation des relevés quotidiens sur le périmètre d'Enedis et au calcul des pertes par bouclage dès la fin du déploiement Linky et ceci sans attendre la fusion effective des processus.

L'utilisation la plus précoce possible des relevés quotidiens présente des intérêts multiples et importants :

- Cela améliore la qualité de la Recoflux au périmètre Enedis : les études Enedis mettent clairement en évidence l'amélioration de l'affectation des énergies profilées ainsi qu'une meilleure répartition par RE. En outre, les volumes quotidiens de pertes ne sont plus modélisés mais sont calculés à partir de données issues des compteurs.
- Cela permet également de réduire le risque créé en juillet 2020 avec le passage de la Recotemp au prix des Ecarts. Ce risque provient du fait que les RE utilisent le résultat du S+1 pour recaler leur prévision, mais leur prévision doit viser le résultat de la Recotemp. Etant donnée la différence, non prévisible qu'il y a entre le résultat du S+1 et celui de la Recotemp, le fait d'utiliser le S+1 pour corriger sa prévision ne garantit pas de faire un correctif cohérent vis-à-vis de la cible Recotemp. Ainsi utiliser les relevés quotidiens et calculer les pertes par bouclage dès le S+1 permet de rapprocher les données et méthodes de calcul utilisés entre Ecarts et Recotemp, et redonne au S+1 sa valeur de boucle de retour rapide. Enedis pesant 95% des consommations profilées, cet impact restera très significatif pour la prévision des RE.

EDF est donc favorable à l'utilisation des relevés quotidiens sur le périmètre d'Enedis dès juillet 2023, cette utilisation induisant le calcul des pertes par bouclage au pas jour. L'intérêt de cette anticipation est aussi qu'elle permettra aux RE de se rôder avec les bilans cible avant la fusion effective des processus.

Un point de vigilance à avoir : durant la période où Enedis sera en relevés quotidiens en amont de la fusion des deux processus, il faudra qu'à chaque étape des calculs de bilan S+1 à M+12, mais aussi en M+14, Enedis calcule les pertes par bouclage au pas jour, et que ce soit ces pertes calculées avec le rejeu M+14 qui soit intégrées dans le calcul final Recotemp de RTE.

En effet, en M+14 avec la ré-injection potentielle des données FU extrêmes et RAF, le calcul des pertes par bouclage pourra aboutir à un résultat différent du calcul par bouclage en M+12. Dans le cas où on s'abstiendrait du rejeu du calcul par bouclage au pas jour en M+14, avec la normalisation des pertes au pas annuel en Recotemp, cette différence serait répartie sur toute la période Recotemp. Ce qui réduirait l'apport du calcul des pertes par bouclage au pas jour jusqu'au M+12.

Question 6.a :

Compte tenu des contraintes existantes, la proposition de fusionner au 1er janvier 2025 vous parait-elle adaptée ?
Que pensez-vous du fait d'effectuer une recotemp sur 6 mois pour le dernier exercice ?

Sur cette période, 95% des sites raccordés au RPD seront en relevés quotidiens (Enedis), une bonne proportion des 5% des sites restants sera en relevés mensuels (ELD), ce qui limite les effets de cut-off d'une Recotemp sur 6 mois.

Dans ce contexte, le fait de faire une Recotemp sur 6 mois apparaît pertinent.

La bascule simultanée vers un pas 15 minutes et une fusion des processus pose-t-elle selon vous des difficultés ?

Cette bascule simultanée ne pose, apriori, pas de difficultés car la première évolution importante aura été intégrée en juillet 2023, avec le passage aux relevés quotidiens et bouclage au pas jour à la maille Enedis. La fusion en janvier 2025 aura un impact plus limité dans le sens où elle ne portera que sur 5% des sites.
On peut donc cumuler en janvier 2025 une l'évolution importante de l'ISP 15 et une évolution plus mesurée (fusion avec passage des 5% de sites des ELD au pas mensuel).

Ou seriez-vous plus favorable à l'un des scénarios suivants ?

- **Fusionner plus précocement les processus de reconstitution des flux, avant la finalisation du déploiement des compteurs Linky chez l'ensemble des GRD, au risque de dégrader de façon temporaire la qualité des bilans de certains GRD (cf paragraphe 5.3.1 & 5.3.2) et de devoir réinterroger les modalités d'application des dispositions simplifiées 1 et 2 (RE bouclant), en vigueur jusqu'à fin 2024 ? Dans cette hypothèse, quelle échéance envisageriez-vous et pouvez-vous préciser (quantifier a minima en ordre de grandeur) les bénéfices et les risques pour votre activité ?**

Fusionner plus précocement les processus de Reconstitution des Flux, avant la fin du déploiement Linky va effectivement avoir deux impacts :

Une impossibilité de conserver le dispositif de RE bouclant actuel :

- il faudrait en effet à la fois boucler sur le RE bouclant et boucler sur les pertes ; ce qui n'est pas possible
- Même dans le cas où le RE bouclant et le RE des pertes sont identiques, on pourrait imaginer un bouclage global sur le même RE. Cela ne serait pas suffisant puisqu'il faut répartir au plus juste les énergies entre les pertes et les sites consommateurs bouclants et ceci pour de multiples raisons et notamment celles-ci :
    - Les ELD n'ont pas forcément le même prix d'achat dans leur contrat d'achat des pertes et dans leur contrat d'achat des consommations TRV intégrées au terme de bouclage
    - Les acteurs obligés des pertes et des consommations bouclantes ne sont pas les mêmes
- Et dans le cas d'un RE des pertes différent du RE bouclant, par exemple pour les GRD de taille > 100 000 clients, la situation serait encore plus problématique

En conséquence une fusion anticipée avant janvier 2025, date prévue de fin du dispositif de RE bouclant, nécessiterait de réviser profondément le dispositif actuel de RE bouclant. EDF estime qu'une évolution du dispositif de RE bouclant, avec les conséquences que cela aurait sur les processus entre RE bouclant et les ELD, serait très complexe et lourde à mettre en œuvre. Ce travail conséquent se justifie peu si on le met en perspective avec la durée de vie de cette évolution qui ne serait que de 18 mois.

Le deuxième impact d'une fusion précoce, plus général, est la dégradation de la qualité des bilans des GRD, décrite au 5.3.1 de l'appel à contribution. La description de la dégradation faite avec une situation bouclage jour/relevés mensuels, serait similaire avec une situation bouclage au pas jour ou mensuel/relevés semestriels ou annuels. Cette dégradation va impacter la qualité de la répartition des énergies entre les sites consommateurs et les pertes réseaux, sachant que le fournisseur des pertes peut aussi changer et que des volumes peuvent ainsi basculer artificiellement d'un fournisseur à l'autre. De plus, cette dégradation aura également des impacts sur les calculs d'obligation de capacités par acteur obligé.

Ainsi une fusion anticipée des deux processus, qui pourrait intervenir entre juillet 2023 et janvier 2025 génèrerait une période extrêmement complexe à préparer et à gérer à la maille des ELD et sans apporter de bénéfice majeur au système sur cette période.

En conclusion EDF préconise de ne pas faire de fusion anticipée des processus durant cette période de transition, qui sera relativement brève (18 mois) et de décaler la fusion après la fin concomitante du déploiement des compteurs Linky et du dispositif de RE bouclant, soit au 1er janvier 2025.

En cas de retard de déploiement du compteur Linky chez certains GRD début 2025, EDF préconise de maintenir le passage à du bouclage mensuel, tout en supprimant le dispositif de RE bouclant. Ce retard de quelques GRD ne doit pas pénaliser l'évolution du processus et en particulier retarder la fusion et l'accélération du processus.

- **Viser une date ultérieure unique où l'ensemble des GRD seraient prêts au bouclage des pertes au pas jour, avant de refondre les processus ? Avez-vous plus généralement des éléments quantitatifs (en énergie ou en euros) pour évaluer les enjeux liés à ces différents scénarios ?**

Viser une date de fusion des processus lorsque l'ensemble des GRD seront passés au pas jour serait la repousser à une date très tardive (2027 ?), avec en plus un risque que le planning dérive si des GRD ont du retard dans la mise en œuvre de l'utilisation des relevés quotidiens.

EDF propose donc d'assurer une première étape intermédiaire d'amélioration du processus dès janvier 2025 avec la fin du déploiement Linky sur tous les GRD. A cette échéance de janvier 2025, attendre encore un an pour disposer de tous les relevés et rester sur un processus de bouclage sur les pertes à

un pas annuel, comme c'est le cas pour le processus Recotemp actuel, n'aurait plus aucune justification.

Pour EDF il est donc indispensable de réviser les processus Ecarts et Recotemp dès janvier 2025, et grâce au calcul des pertes par bouclage au pas quotidien/mensuel selon les GRD, de fusionner les deux processus et ainsi simplifier et accélérer le processus de règlement des Ecarts.

Question 6.b :

Dans l'hypothèse d'une anticipation de la fusion effective des processus (par rapport à 2025) avant la finalisation du déploiement des compteurs Linky chez tous les GRD, quelles possibilités privilégieriez-vous ?

- **Une échéance de fusion plus rapide, mais directement au modèle cible (avec les risques de dégradation de la qualité des bilans de certains GRD)**
- **Une échéance de fusion plus tardive (bien que toujours anticipée par rapport à 2025), mais au modèle intermédiaire plus complexe (limitation de la dégradation des bilans de certains GRD)**

EDF n'est pas favorable à une fusion anticipée des processus avant janvier 2025 pour les raisons développées au 6a.

EDF rappelle également que toute évolution du dispositif Recoflux, que ce soit sur les données utilisées ou les méthodes de calcul, nécessite un travail important d'adaptation des processus et modèles de prévision pour les RE.

EDF souhaite donc avoir un nombre limité de phases à gérer et préconise de les rationaliser ; ainsi tout scénario intermédiaire avant janvier 2025, nécessiterait une nouvelle adaptation des prévisions, sachant qu'il y en aura une suivante début janvier 2025 avec la fin du RE bouclant (en plus du passage à ISP 15).

Question 7 : introduction d'un modèle intermédiaire permettant d'exploiter à la fois des données journalières ou mensuelles

Question 7.a : Etes-vous favorable à l'étape intermédiaire proposée permettant de valoriser, pour les sites profilés, les données d'énergie les plus précises que les GRD seront en capacité d'utiliser (en considérant en particulier les bénéfices attendus au regard de la complexité transitoire et des coûts engendrés) ?
Ou seriez-vous favorable à adopter directement le modèle cible en 2025, au risque de dégrader de façon temporaire la qualité des bilans de certains GRD ?
Avez-vous des éléments quantitatifs (en énergie ou en euros) ?

Le scénario de passage à la cible dès 2025 présente le risque d'une dégradation des bilans des GRD qui ne passeraient pas aux relevés quotidiens à cette date (cf. 5.3.1). Cette dégradation serait complexe à gérer et impacterait outre les énergies affectées par RE, le calcul des obligations de capacités, à une maille ELD déjà complexe à gérer en elle-même pour un RE/fournisseur/acteur obligé.

Ce scénario présente également un risque que cette dégradation temporaire dure un certain temps s'il y a du retard de certaines ELD pour exploiter les relevés quotidiens. Pour mieux évaluer ce risque, il serait intéressant d'avoir de la visibilité sur le nombre de GRD qui prévoient d'exploiter les relevés quotidiens dès 2025, et les dates prévues pour les autres GRD.

En raison de ces risques, EDF est favorable à une étape intermédiaire qui ne génère pas de tels types de dégradations et qui favorise une cohérence entre le rythme de relevé et le pas de calcul des pertes par bouclage.

Cette étape intermédiaire permet ainsi de capitaliser sur les meilleures données de relève disponibles (quotidiennes ou mensuelles), de réaliser un calcul des pertes par bouclage pertinent à ces pas, de fusionner les deux processus et d'accélérer globalement le processus Recoflux.

EDF insiste cependant sur la nécessité de fixer une date échéance pour passer ensuite à la cible.

Question 8 :
Question 8.a (RE) : Afin de pouvoir préciser à l'issue de cet appel à contributions la date de passage au modèle cible 20XX, pouvez-vous nous indiquer la date qui vous paraitrait préférable ? La date de 2027 vous parait-elle envisageable ?

EDF préconise de stabiliser le dispositif Recoflux a minima une année après les évolutions de janvier 2025 pour laisser le temps aux RE de sécuriser leurs processus de prévision post passage au pas 15 mn. Un passage à la cible est donc envisageable à partir de 2026.

Si on prend en compte les délais prévus par Enedis pour passer aux relevés quotidiens, l'échéance de janvier 2027 parait plus réaliste et plus sécurisante pour les ELD.

EDF est donc favorable à l'échéance de 2027.

Question 9 :
En synthèse, quel est votre avis général sur la trajectoire proposée ?

EDF est favorable à la trajectoire proposée qui permet d'exploiter au plus tôt les apports des compteurs Linky pour le processus Recoflux et de rationaliser les étapes pour passer à la cible.

Question 10 :
Question 10.a : Quel est votre avis sur cette proposition ?
Question 10.b : Souhaitez-vous qu'un retour d'expérience sur la fusion des processus Ecart/recotemp ait lieu avant d'envisager d'avancer la date de clôture du processus écart ?
Question 10.c : Concernant les échéances de facturation à conserver, quel besoin d'alignement voyez-vous avec les autres mécanismes de marché (Mécanisme d'Ajustement, NEBEF,..) ?
Question 10.d : Voyez-vous d'autres perspectives à intégrer ?

Sur le principe EDF serait favorable à une accélération du processus avec une échéance finale plus précoce que le calcul M+12, puisque la grande majorité des données élémentaires seront disponibles dès J+1 pour les relevés quotidiens ou dès M+1 pour les relevés mensuels.

Toutefois, comme nous l'avons indiqué dans la réponse 4, la prise en compte de certaines données risquent d'être plus tardive, comme les données RAF, ou plus simplement les relevés annuels pour certains sites non Linky. En fonction de l'estimation du poids de ces consommations (estimation demandée en réponse 4) et des résultats de l'instruction des modalités de prise en compte de ces données dans le processus cible, il sera possible d'avoir une vision plus pertinente sur leur timing d'intégration dans le processus.

En attendant ces éléments, EDF propose par précaution de rester sur l'hypothèse d'un démarrage du modèle intermédiaire avec un calcul final en M+12.

Les éléments de REX issus du passage d'Enedis en relevés quotidiens dès juillet 2023, permettront d'avoir des premiers éléments de REX sur la convergence des rejeux, et d'évaluer ainsi la pertinence du maintien du M+12 ou d'une accélération du processus.

Il faudra par ailleurs effectivement veiller à un alignement avec les autres mécanismes de marché, dont le MA. Pour rappel, les valeurs définitives des volumes activés sur le MA, et donc le Prix Moyen Pondéré des Ajustements qui en résulte (servant de base pour le calcul du Prix de Règlement des Ecarts), ne sont actuellement connus qu'en M+12.

Sur les autres perspectives à intégrer : le passage d'un processus hebdomadaire à un processus quotidien, déjà mentionné en Q1.

Question 11 :

Question 11.a : Quelles sont, selon vous, les données (nature, maille, fréquence) devant être mises à disposition par les gestionnaires de réseau, pour préparer opérationnellement la mise en oeuvre du système cible ?

Pour préparer l'échéance de juillet 2023 : passage d'Enedis aux relevés quotidiens + bouclage sur les pertes au pas jour

Il est nécessaire de disposer d'un historique suffisant rejoué selon les conditions qui seront celles post juillet 2023. Cet historique pourrait se construire de la façon suivante :

Un historique post déploiement Linky (Janvier 2022-mars 2023) des consommations profilées calées par RE calculées selon le processus de juillet 2023 (relevés quotidiens+ bouclage sur les pertes au pas jour) transmis aux RE, 3 mois avant juillet 2023, avec ensuite un complément prolongé jusqu'en juillet.

Cet historique est cependant insuffisant pour caler des modèles de prévision. EDF demande que les données Linky quotidiennes disponibles sur 2018/2019/2020 soit également exploitées selon plusieurs axes :

Comparatif des consommations profilées avec relevés utilisés en production/relevés quotidiens :
- maille RE, avec coefficients de calage
- maille RE en simulant un full Linky, avec coefficient de calage
- à la maille des Linky présents sur toute la période

Sur les historiques 2022/2023 et 2028/2019/2020 :
- Analyse de la vitesse de convergence des rejeux (S+1 à M+12)
- Comparatif des FU extrêmes et des RAF (en production/utilisation des relevés quotidiens)

Pour préparer l'échéance de janvier 2025 : ISP 15 mn + fusion des deux processus avec passage des ELD aux relevés mensuels et bouclage des pertes au pas mensuel

L'historique des données 15 mn transmises par Enedis dans le cadre du projet ISP 15 devra avoir été calculé selon les règles cible (relevés quotidiens + bouclage sur les pertes au pas jour).

Question 11.b : Souhaitez-vous la mise en oeuvre de nouvelles prestations RE ? Si oui, lesquelles ?

Prestation de calcul du bilan en J+X jours à la maille Enedis, avec coefficient de calage.

Publication lors de chaque calcul de bilan sur un jour J, des volumes quotidiens des pertes, du coefficient de normalisation des pertes.

Question 11.c : Ces simulations de calculs vous paraissent-elles compatibles avec la phase à blanc ISP15 pour laquelle les pas de mesure et les profils seront également modifiés pour la constitution des bilans?

Oui si la demande faite au 11.a est satisfaite.